Commission économique
Centrale du 13 juin 2023

Ce jour, la direction a convoqué les membres de la commission économique du CSE central afin de nous faire un comparatif entre l'année 2017 (dernière année avec participation) et 2022.
Lors de cette réunion, la CGT a mentionné les points suivants au vu des éléments présentés :

- Les salaires pris en compte dans le calcul n'ont pas augmenté depuis 2017 et ce, malgré qu'à chaque NAO, la direction nous rabâche que les augmentations demandées sont trop importantes.
- Chaque année, la direction nous parle de nouveau challenge de production (non récompensé bien sûr) mais aucune prime de participation que l'on fasse 25 000 ou 45000 moteurs.
- Sur les années 2015 à 2017, il fallait faire environ 40000 moteurs pour débloquer la participation. Aujourd'hui, même avec plus de 50000 moteurs les salariés n'auront pas de participation.
- Nous avons demandé à la direction de nous fournir les bénéfices réalisés par nos clients membres de notre groupe ainsi que la différence en pourcentage des tarifs des moteurs entre des clients du groupe et hors groupe.

A la fin de la réunion, suite à une demande de toutes les organisations syndicales, le secrétaire de la commission a demandé l'avis pour une expertise des comptes de l'entreprise. Les 3 élus CGT ont donné un avis favorable ainsi que tous les autres membres.

La CGT